



CCAS de Lorette

×××××

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210089-20240606-DEL20240609-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2024

Nombre de Membres

en exercice : 8

présents : 5

votants : 6

**L'an deux mille vingt-quatre,
Le 6 Juin à dix-huit heures,**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA COMMUNE DE LORETTE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Virginie Kergot
Date de la convocation : 28 Mai 2024

OBJET : 2024/06-09 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023

PRÉSENT(E)S :

Mme Virginie KERGOT, Mme Evelyne ORIOL, Mme Christine AMERI, Mme Maud PITZALIS, Mme Malika ZENAF.

ABSENT(E)S / EXCUSÉ(E)S : Mme Annick LESUEUR, M. Jean-Sébastien PAYRE

POUVOIR(S) : Mme Annick LESUEUR à Mme Virginie KERGOT

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 - LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

Préfecture de la Loire
Reçu, le

Bureau gestion des moyens et coordination des Services de l'Etat

Notifié, le

CCAS - Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE
☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – ✉ actionsociale@ville-lorette.fr
Site internet : www.ville-lorette.fr

Il est proposé au Conseil d'administration de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par le Président Monsieur Gérard TARDY, pour le budget du CCAS de la commune et de :

- a) lui donner acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
Résultats reportés		8 507,07 €
Opérations de l'exercice	114 259,45 €	106 429,00 €
TOTAUX	114 259,45 €	114 936,07 €
Résultats de clôture		676,62 €
Résultats définitifs		676,62 €

INVESTISSEMENT : Néant

Constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés aux différents comptes,

- b) arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuvé à l'unanimité la proposition de son Président.

**CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 10 Juin 2024**

**Le Président du CCAS,
Gérard TARDY**



CCAS - Hôtel de Ville – Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE
☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – ✉ actionsociale@ville-lorette.fr
Site internet : www.ville-lorette.fr